

Rapport du jury des concours d'accès à l'IRA de NANTES Session 2015

1 OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LES TROIS CONCOURS

Pour cette session 2015, un total de 128 postes était ouvert. Sur les 2 203 candidats admis à concourir, 1 265 se sont présentés à la première épreuve, 52,48% au concours externe, 64,59% au concours interne, 59,7% au troisième concours.

Comme lors des deux précédentes sessions, on observe une baisse des inscrits au concours interne et, par rapport à 2014, une baisse des candidats inscrits aux deux autres concours. Toutefois, le taux de sélectivité est de 1/10 présents et les concours restent globalement attractifs et sélectifs.

La barre d'admissibilité a été fixée à 9,58 au concours externe, 10,55 au concours interne et 9,55 au troisième concours, soit respectivement 31%, 23% et 30% des candidats présents à l'écrit. Le jury a ainsi largement ouvert l'accès aux épreuves orales, notamment pour le concours externe et le troisième concours.

Tout les postes ont été pourvus : 69 pour le concours externe, 51 pour le concours interne et 8 pour le troisième concours ; trois listes complémentaires ont été établies comptant respectivement 24 candidats, 12 et 4 candidats.

* * * *

Les épreuves écrites se sont déroulées dans de bonnes conditions avec l'appui des préfetures. Les épreuves orales se sont tenues à l'IRA ou en visioconférence pour une candidate résidant outre-mer. Le jury a bénéficié d'un appui constant des équipes de l'IRA, qui ont organisé au mieux l'ensemble des épreuves.

Une grande attention a été apportée à la préparation du jury, notamment à l'harmonisation des attentes de ses différents membres. Comme en 2014, les correcteurs se sont réunis afin de définir des repères précis de correction des copies ; une journée de formation a été consacrée à l'épreuve orale d'entretien. La procédure suivie ayant été précisément décrite dans le rapport consacré à cette session, elle n'est pas rappelée ici.

2 ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

2.1 CONCOURS EXTERNE

Première épreuve : composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, culture, territoire, relations extérieures...).

Le sujet de la composition était cette année : « Quelle place pour les services de l'État dans une France des territoires ? »

La moyenne a été de 9,20, la meilleure note attribuée étant de 18,64 (après péréquation).

Ce sujet ne posait pas de difficultés particulières à deux conditions : une approche qui ne se limite pas à énumérer les textes récents sur une nouvelle « phase » de la décentralisation mais se focalise sur les « services de l'État » ; une réflexion ouverte sur la notion de « territoires », de plus en plus usitée dans le débat public, selon des acceptions très différentes (géographique, historique, juridique, sociologique...).

Plusieurs copies ont su répondre à la question en abordant des thématiques variées : accès des citoyens aux services publics, cohésion sociale, sécurité, développement économique, mobilité (transports, numérique). Ces copies ont été valorisées. Quant au rôle de l'Etat conçu comme distinct de celui des collectivités locales, il pouvait également être évoqué, à condition de ne pas limiter la copie au relevé de compétences perdues.

Deuxième épreuve : questions portant sur les éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie.

Les six questions étaient les suivantes :

- Les métropoles
- La libre circulation des personnes dans l'espace Schengen
- Le dialogue social dans la Fonction publique
- La politique du handicap
- Le cadre budgétaire et comptable des organismes publics
- Le poids de la dette publique

Les réponses à ces questions ont été moins satisfaisantes, la moyenne s'établissant à 6,93 et la note la plus élevée à 15,41.

En effet, certains candidats n'avaient pas effectué le travail de préparation nécessaire. Or, cette épreuve réclame, sur l'ensemble du programme, des connaissances nombreuses et précises. Le jury a relevé beaucoup d'approximations et de lacunes alors que les sujets se référaient, dans chaque domaine, à des notions ou des thématiques ayant connu des évolutions récentes (les métropoles, le dialogue social dans la fonction publique, la politique du handicap, le cadre budgétaire et comptable des organismes publics) ou fréquemment évoquées dans l'actualité (la libre circulation des personnes dans l'espace Schengen, le poids de la dette publique).

En outre, pour chacune des questions, des choix sont à opérer : en une vingtaine de lignes, il faut retenir l'essentiel, ce qui suppose une rapide mise en perspective (données chiffrées sur la dette publique et son évolution ; définition précise de la métropole et de ses compétences ; textes récents structurant la politique du handicap...).

2.2 CONCOURS INTERNE

Nature de l'épreuve : en premier lieu, rédiger, à partir d'un dossier à caractère administratif, une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées ; en deuxième lieu, répondre à une ou deux questions permettant essentiellement de vérifier les connaissances administratives générales du candidat.

Cette année, un chef de bureau en préfecture devait rédiger une note à visée opérationnelle sur laquelle s'appuierait son service pour instruire les demandes de dérogations au repos dominical octroyées par le Préfet, compte tenu des modifications introduites par une loi d'août 2015.

La moyenne s'est établie à 8,48 et la note la plus élevée à 14,76.

Le sujet même du dossier avait fait l'objet de maints articles de presse récents. Mais le dossier présentait de réelles difficultés d'analyse et devait être scrupuleusement étudié pour réussir l'épreuve, les évolutions législatives et leurs conséquences pour l'administration devant être détaillées. Un défaut d'organisation et de hiérarchisation du propos a été relevé par les correcteurs. Par ailleurs, la finalité opérationnelle de la note a souvent été oubliée.

La seule question suivant la note portait sur le recrutement dans la fonction publique. Le jury attendait un bref développement sur les grands principes présidant au recrutement, la nature des trois types de concours, les conditions requises pour s'y présenter ainsi que l'existence de voies d'accès sans concours. De nombreux candidats n'ont pas traité cette deuxième partie du sujet, sans doute faute de temps. Ils ont donc été notés sur 15.

2.3 TROISIEME CONCOURS

Nature de l'épreuve : tout d'abord, rédiger une note de synthèse sur dossier sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ; ensuite, répondre à une ou deux questions permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat.

Cette année, le candidat était censé être affecté au secrétariat général d'une préfecture de département et devait rédiger, à l'attention du préfet, une étude de faisabilité relative au projet de création d'un pôle juridique interministériel départemental.

La question portait sur l'évaluation des fonctionnaires.

Concernant la note, la structuration du développement attendu était indiquée dans le libellé du sujet (rappel du contexte de la réforme de l'administration territoriale de l'État et des mutualisations envisagées ; présentation des objectifs et des modalités de mise en œuvre du projet). Il convenait cependant, pour analyser le dossier et en retenir l'essentiel, de disposer de connaissances administratives suffisantes et de rédiger avec clarté et rigueur.

Nombreux sont les candidats qui, faute de préparation sérieuse, n'ont pas répondu à ces attentes et la moyenne de l'épreuve est faible (7,62).

2.4 REMARQUES GENERALES

Quels que soient le concours et l'épreuve, la maîtrise de l'expression écrite est la condition de la réussite. Le jury a donc décidé ne pas réserver, dans les barèmes de correction, un nombre minimal de points à la correction et à la clarté de la langue mais a fortement pénalisé les copies accumulant les fautes de syntaxe, d'orthographe et les impropriétés lexicales, heureusement rares.

Le jury appelle également l'attention sur la nécessité de suivre l'actualité administrative pour tenir compte des évolutions les plus récentes.

3 L'ENTRETIEN AVEC LE JURY

L'entretien vise à évaluer les qualités, aptitudes et compétences personnelles et professionnelles des admissibles au regard de ce qui est attendu d'attachés appelés à servir dans une diversité de métiers que ce soit en administration centrale, dans les services déconcentrés de l'État ou dans des établissements d'enseignement.

S'agissant du concours interne et du troisième concours, l'épreuve orale a aussi pour objet de permettre d'apprécier les connaissances administratives générales des candidats.

Le jury s'appuie, pour le concours externe, sur une fiche de renseignement remise par les candidats et décrivant leur formation, le cas échéant, leurs expériences professionnelles, les principales compétences qu'ils ont pu développer et leurs motivations pour passer le concours. Pour le concours interne et le troisième concours, les candidats remettent un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP), qu'ils complètent en exprimant leurs motivations.

L'importance de ces documents et le soin à apporter à leur rédaction doivent être rappelés. Il n'est pas exclu de s'inspirer de modèle ou de bénéficier de conseil mais l'investissement personnel dans la rédaction et l'exposé des motivations sont indispensables. En effet, ils permettent au jury d'orienter l'entretien et d'aller plus vite à l'essentiel dans les échanges avec les candidats.

Cette épreuve est particulièrement sélective. Le jury a, en effet, choisi d'élargir le plus possible l'éventail des notes (des notes de 01 à 19 ont été attribuées, avant péréquation) et n'a pas hésité à attribuer des notes éliminatoires (égales ou inférieures à 5) lorsque des manques flagrants étaient identifiés.

En effet, si peu de candidats ignorent le contenu et l'objectif de l'entretien, beaucoup le préparent mal et certains ne montrent pas, qu'ils pourront, à l'issue d'une année de préparation, remplir les fonctions d'attaché.

Tout d'abord, nombre de présentations initiales récitent des motivations et des qualités censées être requises pour réussir le concours. Le propos est invariablement le même (sens du service public, capacité à être une force de propositions, ouverture à tous les postes offerts à la sortie de l'IRA...) et permet rarement au jury d'engager le dialogue. L'autre défaut, à ce stade, est le résumé biographique. Ce qui est attendu d'un candidat est d'illustrer concrètement ce qu'il sait faire, ses atouts et qualités, au moins celles qui seront utiles pour le service public ; d'indiquer précisément ses lacunes ou faiblesses, que la formation pourra combler ; de préciser ses motivations, ses préférences ou ses inclinations. En somme, faire des choix personnels pour **mettre en perspective** son parcours et ses motivations présentes.

L'entretien aborde ensuite tous ces aspects, en vérifie la validité et ouvre, le cas échéant, des perspectives. Il permet de savoir si le candidat :

- a pu tirer des leçons de ses expériences et de son parcours, même lorsque celui-ci est bref ;
- peut trouver, à l'occasion d'une « mise en situation », une réponse à un problème délicat, et faire un choix de bon sens ;
- peut développer une argumentation répondant précisément à une question, sans dériver vers un propos général ;
- est capable de s'engager dans ses réponses, c'est-à-dire de défendre son point de vue.

S'agissant des connaissances, quel que soit le concours, le jury attend du candidat :

- qu'il puisse évoquer les fonctions qu'il ambitionne d'exercer ; même si aucun savoir approfondi n'est requis, il n'est pas possible de tout en ignorer ; à ce propos, le jury s'est félicité de l'effort d'information réalisé par plusieurs candidats, qui ont pris contact avec des attachés occupant des fonctions diverses et ont su tirer profit de ces échanges ;
- qu'il ait identifié les principales réformes en cours concernant l'action publique et les services de l'État ;
- qu'il ait réfléchi aux droits et aux devoirs des fonctionnaires ; sur ce point, les mises en situation révèlent souvent de graves lacunes ;
- qu'il soit capable de comprendre que le service public prend nécessairement en compte le service au public mais ne s'y limite pas.

Sur ces différents points, le jury a pu remarquer l'appétence louable des candidats pour le dialogue, l'écoute, la participation. Mais le « management » ne se limite pas à l'écoute bienveillante. Les futurs candidats sont donc invités à ne pas négliger tous les aspects du métier d'attaché, qui doit organiser, suivre et évaluer l'activité des agents placés sous sa responsabilité, au travers d'objectifs précis, et qui doit être capable, dans ce but, d'affirmer une direction et, le cas échéant, son autorité.

Enfin, l'entretien doit permettre au jury de mesurer une capacité à communiquer : expression efficace et adaptée à ses interlocuteurs, aisance relationnelle, force de conviction mais aussi capacité à nuancer, si nécessaire, son point de vue.

En conclusion, comme en témoignent le nombre important d'excellentes notes, à l'écrit comme à l'oral et les listes complémentaires établies, les concours ont permis de distinguer des candidats de qualité. S'ils savent tirer pleinement profit de la formation dispensée à l'IRA, ils pourront entrer dans la carrière ou poursuivre leur parcours dans d'excellentes conditions et servir ainsi au mieux l'État.

4 TABLEAUX STATISTIQUES

Concours	2013			2014			2015		
	externe	interne	3ème concours	externe	interne	3ème concours	externe	interne	3ème concours
Postes offerts	67	50	8	69	51	9	69	51	8
inscrits	1312	879	161	1317	851	151	1250	819	134

Résultats des épreuves écrites pour l'IRA de Nantes (session 2015)

	Concours externe	Concours interne	3ème concours
Présents écrits	656	529	80
Admissibles	202	123	24
Barre admissibilité	9,58	10,55	9,55
% admissibles	30,79%	23,25%	30%
Note la plus haute (après péréquation)	1 ^{ère} épreuve : 18,64 2 ^{ème} épreuve : 15,41	14,76	13,8

Moyenne et écart-type par concours et par épreuves d'admissibilité (session 2015)

concours externe			concours interne			3ème concours		
Épreuves	moyenne	écart type (1)	Épreuves	moyenne	écart type (1)	Épreuves	moyenne	écart type (1)
composition sur un sujet d'ordre général	9,20	3,39	note globale : note + questions	8,48	2,62	note globale : note de synthèse + questions	7,62	2,74
questions à réponse courte	6,93	3,09						

(1) L'écart-type est l'écart moyen par rapport à la note moyenne des candidats admissibles

Tableau général statistiques de la session 2015

	Concours externe			Concours interne			3ème concours			Total général
	Hommes	Femmes	Totaux	Hommes	Femmes	Totaux	Hommes	Femmes	Totaux	
Postes offerts			69			51			8	128
Inscrits	512	756	1268	265	555	820	60	74	134	2222
Admis à concourir	506	744	1250	264	555	819	60	74	134	2203
Présents écrits	291	365	656	170	359	529	37	43	80	1265
<i>% présents</i>	<i>57,51</i>	<i>49,06</i>	<i>52,48%</i>	<i>64,39</i>	<i>64,68</i>	<i>64,59%</i>	<i>61,67</i>	<i>58,11</i>	<i>59,70%</i>	
Admissibilité										
Admissibles	103	99	202	23	100	123	6	18	24	349
Barre d'admissibilité			9,58			10,55			9,55	
<i>% admissibles</i>	<i>35</i>	<i>27</i>	<i>31</i>	<i>14</i>	<i>23</i>	<i>23</i>	<i>16</i>	<i>42</i>	<i>30</i>	
Admission										
Présents	91	99	190	21	96	117	6	18	24	331
Admis liste principale	35	34	69	10	41	51	1	7	8	128
Barre d'admission liste principale			12,18			12			12,47	
Inscrits liste complémentaire	10	14	24	10	2	12	1	3	4	40
Barre d'admission liste complémentaire			11,53			11,48			11,56	
Taux de sélectivité (présents écrits/admis) <i>*arrondi</i>	8	11	10*	17	9	10*	37	6	10*	